



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

L'AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 09 AOÛT 2021, à 19 h 00, à la salle municipale située au 2590, rue Principale, statuera sur la demande de dérogation mineure portant sur le lot 5 877 897.

Demande de dérogation au 1647, Rang Saint-Charles (lot 5 877 897) :

La demande vise à permettre une opération cadastrale pour la création de deux (2) lots dont la marge de recul arrière du bâtiment résidentiel d'un des nouveaux lots sera de 8.0 mètres, dérogeant ainsi à la norme d'implantation prévue dans la grille des usages du règlement de zonage no. 2008-230 pour la zone 30-Agd, de 10.0 mètres pour une marge de recul arrière. Une dérogation de 2.0 mètres est donc demandée.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à St-Édouard, ce 19e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un (07.19.21).

Mme Marie-Josée Lévesque
La Directrice générale, secrétaire-trésorière, Marie-Josée Lévesque